



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 novembre 2003  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 11 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que j'adresse aux membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Revaz **Adamia**



**Annexe à la lettre datée du 11 novembre 2003,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la Géorgie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier à travers vous le Secrétaire général, le Secrétariat et, plus particulièrement, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Heidi Tagliavini, et le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), des efforts infatigables qu'ils déploient pour faire avancer le processus de paix en Abkhazie (Géorgie), même lorsque cette tâche paraît extrêmement difficile.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport trimestriel sur le processus de paix, dans lequel les progrès accomplis ou non accomplis au cours des derniers mois sont clairement décrits. C'est dans cet état d'esprit que je m'adresse à vous aujourd'hui, car nous devons tous envisager le processus de paix dans son intégralité, afin de mettre en évidence ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

En ce qui concerne les points encourageants, mon gouvernement se félicite de tout coeur de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le processus de Genève. Les trois principales orientations définies au cours des trois dernières réunions tenues dans cette ville sont très importantes et pourraient nous rapprocher d'une véritable issue. Toutefois, comme le Ministre géorgien des affaires étrangères l'a déclaré dans son intervention au cours du débat général, la priorité doit rester de faire en sorte que le processus débouche sur des résultats, et ne se résume pas à une simple succession d'initiatives. Les groupes de travail prévus dans le premier document de Genève n'ont pas été créés. Nous estimons que le moment est venu d'aller de l'avant sur cette question.

À maintes occasions, nous avons relevé l'importance de la réunion de Sotchi entre les présidents géorgien et russe. Les accords qui y ont été conclus sont particulièrement utiles et offrent d'importantes possibilités. Les groupes de travail qu'ils prévoient ont été constitués et se sont réunis. Malheureusement, comme c'est souvent le cas, cela n'a débouché sur aucun résultat concret. L'accord obtenu au niveau présidentiel ne semble pas avoir été suivi d'effet au niveau opérationnel.

La situation des personnes déplacées et les conditions de leur retour, dont les groupes de travail avaient pour mission de s'occuper, restent inchangées. Malgré l'annonce de la « synchronisation » des efforts, pour reprendre le terme employé par le Président de la Fédération de Russie, les progrès se font toujours à sens unique. La liaison ferroviaire entre Soukhoumi et Sotchi continue de fonctionner sans encombre, mais aucune personne déplacée n'a encore regagné son lieu de résidence légitime de façon « synchronisée ». Par ailleurs, des efforts sont actuellement déployés pour rouvrir les communications maritimes entre les deux villes sans le consentement du Gouvernement géorgien.

L'un des principaux faits nouveaux intéressant le processus de paix est le déploiement de la composante de police civile dans le district de Gali. Il s'agit à n'en pas douter d'une avancée qui devrait permettre d'améliorer la situation des personnes déplacées en matière de sécurité, ainsi que celle du personnel international présent dans la région. La mission effectuée à ce sujet dans les Balkans

par des responsables de la police géorgiens et abkhazes a eu un effet bénéfique sur l'ensemble de la situation.

Le Conseil de sécurité sait combien le processus de paix a été semé d'embûches au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la fin des hostilités. Les incertitudes et les déconvenues ont nui aux efforts déployés par beaucoup d'hommes et de femmes de bonne volonté. Une chose est cependant à peu près sûre : lorsque le Conseil de sécurité sait se montrer suffisamment audacieux et constructif, les problèmes se dissipent. C'est dans cet esprit que j'aimerais partager avec vous nos vues sur ce qu'il reste à faire, au-delà des éléments encourageants dont je viens de parler, pour aller véritablement de l'avant.

Rapport après rapport, l'importance de parvenir à une solution politique est inlassablement soulignée. De même, les documents de Genève reconnaissent à juste titre qu'aucun progrès ne pourra être réalisé sans que l'on s'approche d'une telle solution. Il n'en reste pas moins que les dirigeants abkhazes, manifestant un mépris irresponsable pour la volonté de la communauté internationale, refusent toujours d'accepter le document Boden. Les efforts ponctuellement déployés pour leur transmettre se sont également essoufflés. Nous constatons avec stupéfaction que le Conseil de sécurité éprouve des difficultés insurmontables pour approuver ce document du sceau de tous ses membres.

Au grand détriment du processus de paix, l'un des membres du Conseil continue de prendre des décisions unilatérales, malgré les protestations que nous avons émises. La liaison ferroviaire continue de fonctionner, la délivrance massive de passeports russes aux résidents de la région séparatiste ne s'est jamais ralentie et des représentants officiels et hommes politiques russes se rendent de plus en plus souvent en Abkhazie, en promettant chaque fois que cette dernière ne sera jamais abandonnée par la Russie. Les efforts délibérément déployés par ces personnes pour discréditer le rôle potentiellement constructif que le membre du Conseil de sécurité susvisé peut jouer dans le processus de paix sont particulièrement affligeants. On citera comme exemple le fait que ces visites se déroulent juste après que la Fédération a réaffirmé, lors du dernier sommet de la Communauté d'États indépendants (CEI) tenu à Yalta en septembre 2003, son attachement à la décision de 1996 des chefs d'État de la CEI.

Je dois signaler que, malheureusement, rien n'a changé en ce qui concerne la situation relative aux droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie), ainsi que le constate lui-même le Secrétaire général dans son rapport. La partie abkhaze continue de refuser l'ouverture d'un bureau des droits de l'homme dans le district de Gali, malgré les efforts déployés par l'ONU depuis quatre ans. L'enseignement en langue maternelle géorgienne est toujours interdit. Nul n'a besoin d'être avocat international pour qualifier ce comportement d'élément constitutif du crime de génocide, sauf à ce que les membres du Conseil de sécurité s'entendent sur une autre définition.

Les prétendus services des douanes et des frontières du régime séparatiste abkhaze fonctionnent sans aucune difficulté particulière et, ce qui est encore plus inquiétant, tout le monde semble considérer qu'il s'agit là de l'ordre normal des choses, à commencer par les forces de maintien de la paix de la CEI, qui travaillent main dans la main avec ces services. Les forces de maintien de la paix de la CEI soulèvent une question particulièrement préoccupante. En plus des problèmes évidents que nous n'avons cessé de porter à la connaissance du Conseil de sécurité,

elles ont, cet automne, réussi à se surpasser. Démontrant le plus grand mépris pour leur mandat, ainsi que l'absence du moindre bon sens à cet égard, elles ont procédé à des perquisitions, des arrestations et des interrogatoires illégaux et agressés verbalement et physiquement des civils géorgiens dans la région de Zougdid. Non seulement la partie géorgienne n'en a pas été avisée à l'avance, mais ces actes se sont poursuivis malgré ses protestations, y compris celles émises par la voie diplomatique.

La base militaire russe de Goudaouta en Abkhazie continue de fonctionner illégalement malgré l'engagement pris par la Fédération de Russie de la fermer. Le plus surprenant est qu'elle poursuit ses activités alors même que le Président Poutine a déclaré qu'elle était fermée. Je voudrais rappeler au Conseil de sécurité que cette base est maintenue sans le consentement de la Géorgie et en violation des normes internationales. Nous sommes pourtant disposés à continuer de nous montrer conciliants sur cette question, si tant est que les autorités compétentes russes reviennent jamais à la table des négociations.

Tout en nous efforçant sans relâche d'alerter le Conseil de sécurité sur les insuffisances du processus de paix, nous espérons sincèrement que ses membres sauront manifester la volonté politique et l'autorité nécessaires pour régler les questions que nous avons soulevées.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Revaz **Adamia**

---